



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

COMMUNIQUÉ

N^o 166

Le 21 août 1987

CONSTATATION PRÉLIMINAIRE DE DUMPING PAR LE DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DU COMMERCE EN CE QUI CONCERNE LA POTASSE IMPORTÉE DU CANADA

L'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, s'est dite déçue de ce que le Département américain du Commerce ait fait une constatation préliminaire de dumping en ce qui concerne la potasse importée du Canada. En 1986, les exportations canadiennes de potasse - principalement de la Saskatchewan - aux États-Unis ont atteint 425 millions de dollars.

"Je suis très déçue par la décision du Département américain du Commerce" a déclaré Mme Carney. "Nous nous sommes rigoureusement opposés à l'ouverture de cette enquête en février. Nous continuons d'avoir des doutes quant à la légitimité de la requête présentée par les deux compagnies américaines."

Mme Carney a noté qu'il ne s'agit là que d'une étape du long processus quasi-judiciaire prévu par la législation américaine en matière de recours commerciaux. Le Département américain du Commerce doit rendre sa décision finale au plus tard le 3 novembre. Au cas où il serait conclu à l'existence d'un préjudice, la Commission américaine du Commerce international (USITC) devra elle-même rendre sa décision finale au plus tard le 18 décembre. Si l'enquête suit son cours, aucune ordonnance antidumping ne devrait être émise avant la fin de l'année.

.../2

Canada

Mme Carney a souligné l'importance de noter que, si elles doivent verser une caution d'une valeur équivalente au montant estimatif de la marge antidumping, les companies canadiennes ne sont pas tenues de payer de droits antidumping par suite de cette décision.

Enfin, Mme Carney a fait savoir que le Gouvernement examinera soigneusement les facteurs sur lesquels le Département américain du Commerce aura fondé ses conclusions et continuera de travailler en étroite collaboration avec l'industrie, ses conseillers juridiques et les provinces concernées afin de les aider à se préparer à l'éventualité d'une détermination finale de dumping en novembre. "Nous examinerons la décision du Département du Commerce afin de vérifier notamment qu'elle est compatible avec les obligations des États-Unis en vertu du GATT. Si des démarches sont nécessaires, nous les ferons."

Mme Carney a fait remarquer que les litiges commerciaux comme celui-ci sont quasiment inévitables compte tenu des règles qui régissent actuellement des relations aussi vastes et aussi diverses que celles que nous entretenons avec les États-Unis. "Cette affaire est un exemple concret des raisons qui ont amené le gouvernement à accorder une telle priorité à la nécessité de conclure avec les États-Unis un accord global qui permettra de mieux régir la conduite de nos échanges commerciaux avec nos partenaires américains."